

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
29/06/2022

En exercice	Présents	Votants
14	10	14

Séance du 7 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de juillet à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle
 Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, TYTGAT Loïc

Absent excusé : Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOU Christelle

M. DELGADO Louis qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne

M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à M. Eric LELEU
 Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Mme Christelle RENOU a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY, informe le Conseil municipal que la commune peut prétendre à bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour l'achat de panneaux de signalisation routière. Il vous est donc proposé de présenter un dossier relatif à l'achat de panneaux de signalisation routière qui seront apposés sur le territoire communal pour un montant de 1 693.48 € HT soit 1 956.57 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat de panneaux de signalisation routière.

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2022-40 demandes amendes de police pour l'achat de panneaux de signalisation

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Certifié exécutoire
 Reçu en Préfecture
 Le :
 Et publié ou notifié
 Le :
 Le Maire

BOULAY Maryvonne